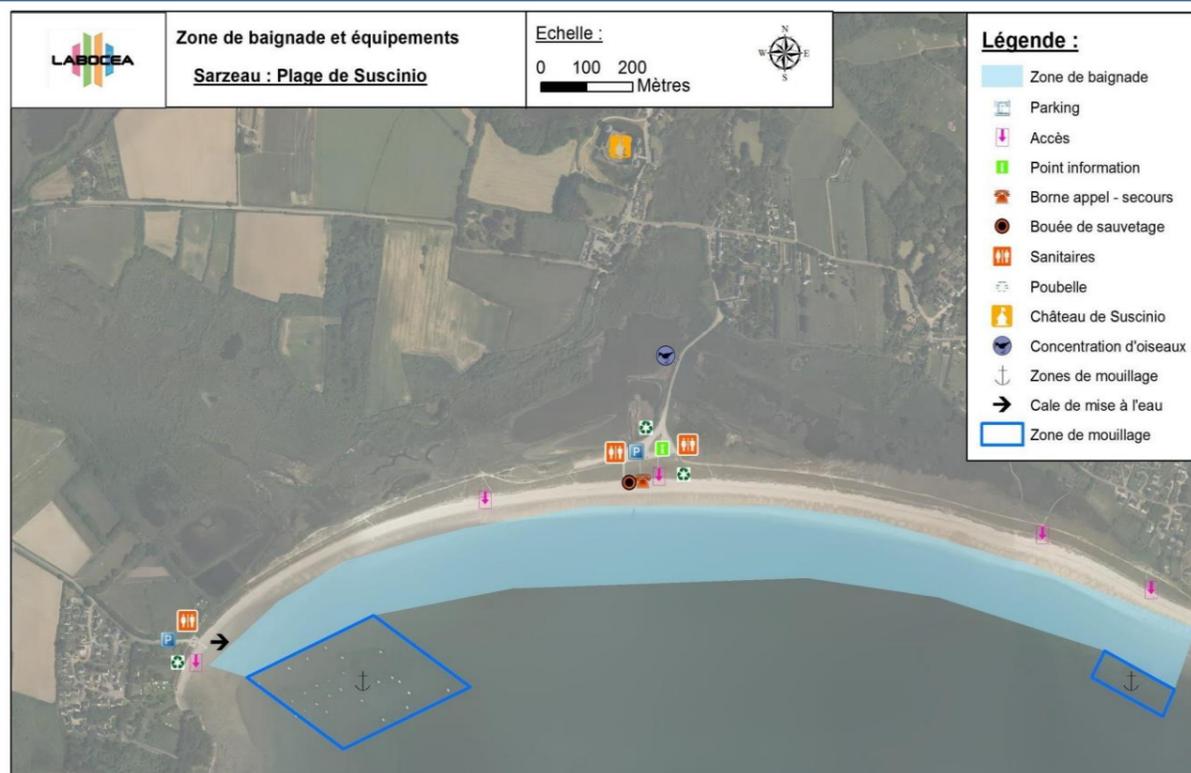
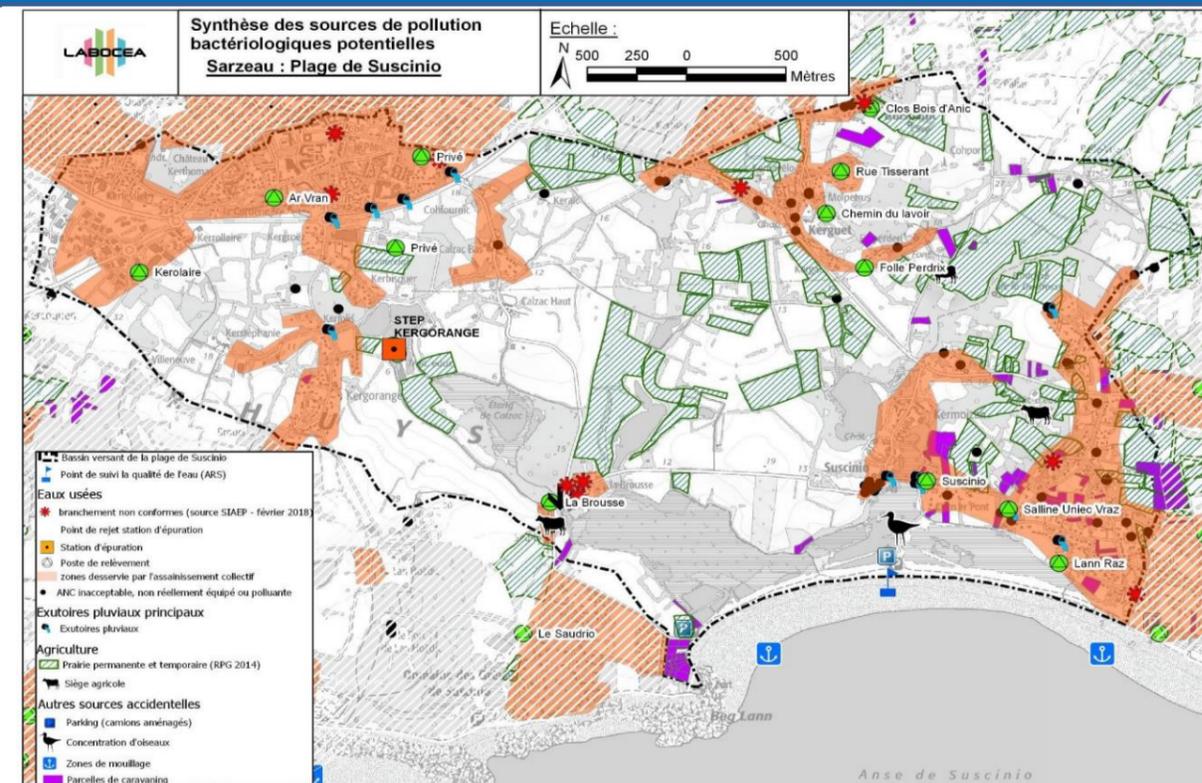


## Carte de la zone de baignade



## Synthèse des sources potentielles de pollution de la zone d'étude



## Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : **Plage de Suscinio**  
Commune : **Sarzeau**  
Département : **Morbihan (56)**  
Région : **Bretagne**  
Personne responsable de la baignade :  
**Le Maire de Sarzeau**  
① Mairie : 02 97 41 85 15

**Qualité des eaux de baignade**  
Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA)  
① 02 97 68 14 24  
@ <http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>  
Un registre d'observation de la qualité des eaux de baignade est à disposition du public à l'accueil de GMVA et également en ligne à l'adresse suivante : [baignades@gmvagglo.bzh](mailto:baignades@gmvagglo.bzh)

Période de surveillance sanitaire : **Du début juin au 15 septembre**  
Heures de surveillance : **Baignade non surveillée**  
Fréquentation estimée : **100 personnes**  
Interdiction aux animaux domestiques : **Du 15 juin au 15 septembre par arrêté municipal**

Equipements : **Panneaux informatifs, sanitaires, borne d'appel, parkings, poubelles**  
Usages : **Cale de mise à l'eau, zone de mouillage**

## Historique de la qualité de l'eau de baignade

## Qualité de l'eau de baignade au cours des 5 dernières années

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Classement selon Directive 2006/7/CE	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente
<i>Pour plus d'information : <a href="http://baignades.sante.gouv.fr">http://baignades.sante.gouv.fr</a></i>					

## Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
12/07/2018	E. coli	Non identifiée	/

Echouage d'algues : **En quantité limitée**

## Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Contamination microbiologique : Risque potentiel  
- Via Rejet pluvial (marais)

Autres sources potentielles de pollution :  
- Incivilités (déjections canines, rejets d'eaux usées camping-car, dépotage eaux noires dans la zone de mouillage)

Gestion des pollutions :  
Existence d'un protocole de gestion active : Fermeture de la baignade en cas de mauvais résultat

## Programme d'actions

- 1- Procédure d'alerte entre les gestionnaires en cas de dysfonctionnement des postes
- 2- Analyses sur les exutoires du bassin d'étude
- 3- Gestion en cas de pollution accidentelle
- 4- Communication auprès du public

## Recommandations aux baigneurs

Respectez les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune. Evitez de vous baigner après un orage. Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés. Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.